

faire rapport sur la qualité du travail accompli, de formuler des vœux sur son champ d'activité. On nous propose ici de permettre à quiconque se donne pour investigateur scientifique et même à certains qui n'émettent pas cette prétention de venir pérorer devant le comité. Je ne vois pas à quelle conclusion le comité pourrait aboutir. Les spécialistes du gouvernement n'auraient pas l'occasion de l'aider. Le temps ferait défaut. Je ne sais pas comment le Gouvernement envisagerait la chose. Mon honorable ami comprendra que l'établissement d'un comité ne se fait pas sur la décision d'un seul ministre. C'est une décision du Gouvernement. Pareil comité ne m'enthousiasme certes pas. On n'a jamais encore vu dans aucun pays s'effectuer une enquête de ce genre où tout membre du comité est autorisé à faire comparaître toute personne qu'il voudrait. L'honorable député de Lambton-Ouest nous a donné la liste des personnes qu'il voudrait inviter à comparaître. Je présume que mon honorable ami aurait quelques personnes à assigner lui aussi. J'aurais peut-être une assez longue liste moi-même, si je devais faire partie du comité. Y aurait-il quelque espoir de réaliser pareil programme en une session? La chose me surprendrait. Et puis quelle influence toutes ces opinions, même celles de gens nommés par l'honorable député de Lambton-Ouest, pourrait-elle bien avoir sur les travaux du Gouvernement, je ne peux me l'imaginer.

**M. Low:** J'ai indiqué à l'honorable député de Lambton-Ouest un témoin bien compétent qu'on pourrait peut-être appeler.

**M. Murphy (Lambton-Ouest):** Qu'on me permette de répondre au ministre que j'ai soumis une liste d'organismes et de gens très éminents dont les témoignages seraient, à mon avis, très utiles à un tel comité, et je n'aime pas entendre le ministre dire que ma liste pourrait être complétée par des listes fournies par d'autres qui feraient partie dudit comité. Permettez-moi de lui rappeler qu'il ne m'appartiendrait pas, à titre de membre du comité, de convoquer qui que ce soit. Ce serait la tâche du comité, qui serait dominé par le parti au pouvoir.

**M. MacLean:** J'ai quelques observations à formuler sur la recherche scientifique au Canada parce que, comme bien d'autres Canadiens, je crois que le sujet est d'importance primordiale. Il serait peut-être bon de préciser d'abord ce que nous entendons par le mot recherche, surtout la recherche scientifique. Je ne veux pas m'étendre sur les recherches appliquées ni sur le domaine des sciences appliquées, mais j'estime qu'il existe un besoin très urgent d'intensifier l'activité

[Le très hon. M. Howe.]

dans le domaine de la science pure. Je veux d'abord définir ce que nous entendons par la recherche scientifique. Ce sera, je crois, un bon point de départ. A la page 168 du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences, je relève les mots suivants:

Nous pourrions adopter la claire définition des savants eux-mêmes, à savoir que la recherche scientifique est l'examen des phénomènes naturels en vue de la découverte de lois ou rapports qui peuvent,—ou non,—avoir des applications pratiques. (...) Celui qui se consacre à la recherche fondamentale étudie les phénomènes naturels pour en induire certaines lois et certains rapports. Il peut songer aux applications pratiques possibles de ses découvertes, ou n'y pas songer. Quelques savants désignent les résultats de toute recherche fondamentale comme étant la "matière première" scientifique qui devra être "ouvrée" avant de pouvoir être mise en usage. D'autres proclament que le vrai savant poursuit la connaissance pour l'amour de la connaissance et que, pour celui qui est absorbé par des spéculations purement intellectuelles, toute idée d'applications pratiques doit sembler, pour l'heure, d'importance bien minime.

Nombreux aussi sont ceux qui pourront croire que le parlementaire n'a qu'un rôle des plus effacés à jouer,—si même il en a un,—lorsqu'il s'agit de recherche scientifique. On prétend en effet que puisqu'il n'est généralement qu'un profane ou, tout au plus, un amateur sans aucune distinction, il vaut mieux s'en remettre exclusivement au spécialiste. Il va de soi que les détails de la recherche, la question des domaines où il importe de pénétrer sont des questions techniques, mais le Parlement n'en est pas pour autant dépourvu ici de tout droit de regard. Il existe au Royaume-Uni un comité parlementaire permanent de la recherche. On me permettra de citer brièvement à ce sujet M. W. R. Woolrich, doyen de l'école de génie de l'Université du Texas. Parlant du redressement remarquable de l'économie britannique, il disait:

L'un des principaux moyens d'améliorer leur situation économique du point de vue industriel et scientifique est leur comité parlementaire et scientifique qui constitue, en soi, une réunion officielle de membres de la Chambre des lords et de la Chambre des communes d'une part et, d'autre part, de représentants d'institutions nationales de savants et d'ingénieurs et d'organisations ou groupements reconnus de recherche scientifique.

Cette personnalité américaine attribue beaucoup de mérite à ce comité pour le magnifique rétablissement de la Grande-Bretagne depuis la fin de la seconde Grande Guerre. Il va de soi qu'au Royaume-Uni c'est de vieille date que des parlementaires jouent un rôle de premier plan dans le domaine de la pensée et des sciences. En fait, nombre de gens en Grande-Bretagne, que nous nous représentons avant tout comme de grands penseurs et de grands savants, se considéreraient en premier lieu comme des parlementaires. On trouve dans ce groupe des hommes